



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

SERIES 3x3 du FINISTÈRE

DÉCLARATION D'INCIDENT

Rappel du règlement :

17.1 - Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Référént 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

17.2 - Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de la Compétition de Clubs 3x3, de Superleague ou Junioleague.

L'INCIDENT

Objet de l'incident :

- Comportement antisportif Agression physique ou verbale

Date :

Heure :

Lieu :

Équipe concernée :

Description de l'incident :

Prénom NOM et Signature du Référént 3x3 Comité